

COMITE SYNDICAL DU MARDI 24 NOVEMBRE 2020 A 18 H 30
COMPTE-RENDU DE REUNION
Etaient présents :

	<u>Délégués titulaires</u>	<u>Délégués suppléants</u>
CC du Bonnevalais	Benoit GESLIN, Bernard GUILLAUMIN, Olivier HOUDY, Eric JUBERT, Bruno LHOSTE, Michel MARTIN, ROGER DE CAMPAGNOLLE Guillaume.	Sébastien NOËL, Jean-Claude SALLE
CC Entre Beauce et Perche	Vincent CARNIS, Michèle CAT, Gérard HUET, Patrick MARTIN, Bruno TARANNE, François-Xavier TOUTUT.	
CC du Grand Châteaudun	Michel BOISSIERE, Jean-Yves DEBALLON, Philippe GASSELIN, Eric GRENADOU, Arnaud JARDIN, David JOSEPH, Guy LECAILLE, Gérard LEGRET, Didier LEMOINE, Nicolas LIGNEAU, Raphaël MERCERON, Isabelle MIGNOT, Jocelyne NICOL, Jean-Michel PELLETIER.	Bruno CHARTIER
CC du Perche	Jean-François FILLON, Jean-Marie HARDY, Alain TESSIER.	
Chartres Métropole	François PELTIER, Dominique MAROQUIN, Patrick RIVIERRE.	
CC des Terres de Perche	ADAM Yvette, BOUTELOUP Jean-François, Jérôme GARNIER, Martial LECOMTE, MONNIER David.	

Etaient absents et excusés :

	<u>Délégués titulaires</u>
CC du Bonnevalais	Charles BOBET (donne pouvoir à Olivier HOUDY, Guillaume ROGER DE CAMPAGOLLE, Michel THEYS.
CC entre Beauce et Perche	Eric BRULE, Jérémy FERRON, David GALLOU, Caroline JALLERAT.
CC du Grand Châteaudun	Hugues d'AMECOURT, Bertrand ARBOGAST, Jean-Claude BELFORT, Nicolas BELHOMME (donne pouvoir à Philippe BROCHARD), Samuel BOISSEAU, Jean-Marie DEVIMEUX, Jean-Marc HALLOUIN, Gérald MACHUREZ, Franck MARCHAND (donne pouvoir à Eric GRENADOU), Jean-Yves PANAI, Dominique SALVY (donne pouvoir à Philippe GASSELIN).
CC du Perche	Nick DESCHAMPS, Ludovic RAYMOND
Chartres Métropole	Jean-François PLAZE
CC des Terres de Perche	-

Assistaient également à la réunion :
SMAR Loir 28 : Céline MORIN, Benoit BASCIO

INTRODUCTION

Le quorum étant atteint, le Président, Patrick MARTIN ouvre la séance. Il fait état des commandes passées et conventions signées depuis le 02 septembre dernier.

DÉLIBÉRATIONS

➤ [CS 2020-30 Approbation du compte-rendu de la séance du 02 septembre 2020](#)

Le compte-rendu de la séance du 02 septembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents. Il n'appelle aucune remarque.

➤ [CS 2020-31 Décision modificative budgétaire n°1](#)

Patrick MARTIN présente les modifications financières apportées au chapitre 65. Les dépenses acquittées pour le changement de logiciels informatiques ayant été plus importantes que prévues, il est nécessaire d'abonder ce chapitre avec de nouveaux crédits. Ainsi, le compte administratif provisoire cumule 3 118,93 € au compte 651 pour une prévision de 1 960 €.

3 398,73 € sont disponibles au chapitre 65. 4 271,60 € sont nécessaires pour régler les indemnités des élus du mois de décembre. Pour permettre ce paiement, il est donc proposé d'abonder le chapitre de 1 000 € et de diminuer le chapitre 022 – Dépenses imprévues de 1 000 €.

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
65	Autres charges de gestion courante	37 560,00	34 161,27	0,00	0,00	3 398,73
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	1 960,00	3 118,93	0,00	0,00	-1 158,93
6531	Indemnités	34 000,00	29 728,40	0,00	0,00	4 271,60
6533	Cotisations de retraite	1 600,00	1 310,63	0,00	0,00	289,37
65888	Autres	0,00	3,31	0,00	0,00	-3,31

Céline MORIN présente le reste de la décision modificative.

Concernant Battereau et Brou, il est demandé à quoi servent les études, pourquoi elles sont aussi coûteuses et pourquoi elles ne sont pas faites en interne.

Céline MORIN explique que ces études permettront de dresser un état des lieux de chaque site et de proposer plusieurs solutions d'aménagements. A Battereau et à Brou, respectivement, le Loir et l'Ozanne sont scindés en 2 bras et plusieurs ouvrages sont présents. Leur fonctionnement est lié les uns ou autres. A Battereau, par exemple, le propriétaire des ouvrages ne souhaite plus avoir d'ouvrages. Avant toute intervention, il est important de pouvoir prédire l'incidence de l'aménagement ou de l'effacement d'un ouvrage en termes de baisse du niveau d'eau afin de maintenir les usages existants. Pour cela, des levés topographiques seront réalisés afin d'établir un modèle hydraulique. Plusieurs scénarii d'aménagements seront proposés afin de pouvoir aboutir à un projet concerté. Ces études demandent des moyens techniques (logiciels, matériels) et humains (hydrauliciens) dont ne disposent pas le syndicat afin d'établir un modèle mathématique, des plans. Ce sont les seules études externalisées. Pour les autres travaux, les projets sont définis et dimensionnés en interne.

La décision modificative n°1 est adoptée à l'unanimité des membres.

➤ [CS 2020-32 Autorisation d'ouverture de crédit pour de nouveaux investissements avant le vote du budget primitif 2021](#)

L'autorisation d'ouverture de crédit proposée est adoptée à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2020- 33 Demande de subvention 2021 pour la cellule d'animation du syndicat**

Le Président est autorisé à déposer les demandes de subvention à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2020-34 Modification du règlement intérieur du syndicat**

Patrick MARTIN précise que les modifications relatives à l'assiduité sont proposées sur sa demande comme évoqué au dernier comité syndical. Lors du précédent mandat, des vice-présidents percevaient des indemnités sans pour autant assister aux réunions. Ne souhaitant plus que cette situation se reproduise, le règlement intérieur du syndicat est donc modifié selon la proposition transmise.

Les modifications du règlement intérieur proposées sont adoptées à l'unanimité des membres.

Céline MORIN explique que les délibérations proposées en matière de ressources humaines ont été élaborées sur la base des modèles mis à disposition par le Centre de gestion d'Eure-et-Loir et validées par le CT et le CHSCT. Il est demandé aux délégués de faire part de leurs éventuelles remarques.

➤ **CS 2020-35 Instauration du télétravail**

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2020-36 Instauration du temps partiel**

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2020-37 Mise en place du Compte Epargne Temps (CET)**

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2020-38 Mise à disposition des véhicules de service**

Céline MORIN informe qu'aucun agent ne bénéficie de véhicule de fonction et qu'aucun abus n'est constaté quant à l'utilisation des véhicules de service.

Patrick MARTIN explique qu'il souhaite que les agents puissent remiser le véhicule de service à leur domicile pour éviter des allers-retours inutiles à Bonneval.

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2020-39 Instauration du RIFSEEP (IFSE et CIA)**

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2020-40 Instauration du règlement général du personnel**

Le projet de délibération et le règlement sont adoptés à l'unanimité des membres.

➤ **CS 2020-41 Approbation du document unique d'évaluation des risques professionnels**

Patrick MARTIN rappelle qu'il est devenu urgent d'élaborer ce document et de mettre en place des mesures de protection des agents suite à l'agression physique de Benoit BASCIO survenue en décembre dernier dans le cadre de ses fonctions.

Céline MORIN explique qu'un programme d'actions est proposé dans le DU. Les actions proposées n'engendrent pas toutes des dépenses comme par exemple la suppression de produits chimiques remisés dans des endroits inappropriés ou la présence d'armoire électrique non conforme (mis aux normes à la charge du propriétaire des locaux).

La dépense la plus importante, est celle déjà engagée pour la protection des agents lorsqu'ils sont en position de travailleur isolé. Le syndicat a investi dans des boîtiers étanches équipés d'un bouton SOS et d'un GPS. Ils se portent en bracelet. Ainsi, la localisation de l'agent est communiquée en cas de problème.



Le coût d'achat d'1 boîtier GPS est de : 483 € TTC

Le coût d'achat d'1 boîtier sans GPS est de : 400 TTC

Le coût annuel de fonctionnement est uniquement lié à la carte SIMS multi-opérateur qui permet d'éviter les zones blanches : 150 € TTC / par an.

2 boîtiers GPS ont été achetés pour les agents susceptible de se déplacer sur le terrain et 1 boîtier pour les agents restants seuls au bureau (abonnement carte SIM 2,4 € / mois).

Ainsi, 1 694 € TTC ont été investis pour la protection des agents. Cette dépense est la plus élevée prévue dans le document unique.

➤ CS 2020-42 Orientations stratégiques 2021-2024

▪ Proposition de participations statutaires 2021

L'augmentation proposée représente une augmentation de 20 %. Il est demandé pourquoi elle n'est pas étalée dans le temps et pourquoi des priorités ne sont pas dégagées.

Patrick MARTIN répond que le syndicat veut continuer à assurer un même niveau d'actions. Cette augmentation est devenue une nécessité au vu de la baisse des subventions. Les cotisations n'ont pas évolué depuis 2015. De plus, le syndicat a reçu de nouvelles demandes, notamment de remise en état des ouvrages publics. De nombreux ouvrages ont une cinquantaine d'années et arrivent en fin de vie. C'est le cas du clapet d'Alluyes. Même s'il sera demandé une participation financière à la commune, le syndicat se doit de l'accompagner. Les dépenses à engager ne seront pas négligeables et le syndicat ne bénéficie pas de subvention sur ce type d'opération.

Céline MORIN explique que l'Agence de l'eau impose au syndicat une obligation de résultat dans la mise en œuvre du contrat territorial. Si les résultats obtenus sont insuffisants, le contrat territorial ne sera pas renouvelé. Ce fut le cas au cours du précédent contrat, concernant le volet pollution diffuse, porté par la chambre d'agriculture sur le sous bassin versant de l'Ozanne.

Il faut mieux augmenter les participations en début de mandat même si c'est douloureux.

Des communes du Bonnevalais ne bénéficient ni de travaux sur les vallées et n'ont pas de cours d'eau. Pourtant, elles paient tout de même une contribution au SMAR Loir 28. Elles n'adhéraient à aucun syndicat avant.

Céline MORIN rappelle que le syndicat est issu de la fusion de 4 syndicats existants qui avaient des compétences différentes soit uniquement d'hydraulique agricole soit d'aménagements des cours d'eau. Toutes les communes adhéraient à un syndicat.

Cette affirmation est à confirmer.

La contribution de la commune d'Unverre arrive à être conséquente pour cette commune étendue.

Patrick MARTIN précise que la commune a payé environ 45 000 € au syndicat depuis 2014 et qu'elle a bénéficié de 90 000 € de travaux sans compter les emprunts que le syndicat a remboursé pour elle.

La connaissance de ces chiffres permet aux délégués de pouvoir argumenter, justifier auprès des maires et des conseillers municipaux, la hausse envisagée.

Il est demandé pourquoi les Agences de l'eau ont diminué leur taux d'intervention.

Céline MORIN répond que l'Etat leur a ponctionné une partie de leurs ressources.

Patrick MARTIN ajoute que le syndicat s'en sort bien car la chargée de mission de l'Agence de l'eau, Isabelle MERESSE, essaye toujours de lui trouver les meilleurs financements.

Les délégués valident la proposition d'augmenter les participations financières de 0,70 € pour préparer les orientations budgétaires 2021.

▪ **Demandes de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**

○ **Déplacement des forages proximaux dans la vallée de l'Aigre**

Les délégués s'accordent sur le fait que le syndicat ne doit assumer aucune dépense. Il peut apporter son savoir-faire et son support technique.

Il faut être prudent quant à la prise de maîtrise d'ouvrage.

○ **Participation au financement du SAGE nappe de Beauce**

Céline MORIN explique le contexte en précisant que 40 000 € sont à financer. 10 maîtres d'ouvrage sont concernés. Il pourrait être demandé 4 000 € par maître d'ouvrage. Une clé de répartition à l'habitant semble plus cohérente. Il sera demandé qu'elle soit étudiée.

Ce n'est pas le rôle du syndicat de s'occuper du SAGE de la nappe de Beauce. Il ne doit pas se substituer aux financeurs actuels. Ce n'est pas le rôle du syndicat de s'occuper des eaux souterraines. Il doit uniquement s'occuper des eaux superficielles.

Céline MORIN répond que les eaux superficielles et les eaux souterraines sont liées. L'étude de la nappe de la craie portée par le Département comporte un volet devant identifier les relations entre la nappe et les cours d'eau. Par exemple, l'Yerre s'infiltré à Arrou et s'écoule en souterrain sur plusieurs kilomètres avant de resurgir plus en aval à Saint-Hilaire. La Thironne est un des cours d'eau qui résiste le mieux à la sécheresse du fait des apports de nappe. L'Aigre et la Conie sont des exurgences de la nappe de Beauce dont les niveaux peuvent baisser de 50 à 70 cm dès que l'irrigation est en route en Beauce.

Patrick MARTIN ajoute que le déplacement des forages, demandé dans la vallée de l'Aigre, prouve bien les relations entre les cours d'eau et les nappes.

Il ajoute que le syndicat ne peut pas refuser toutes les demandes formulées par l'Agence de l'eau au risque qu'elle arrête de subventionner le syndicat. En tant que financeur principal, il est normal de lui donner satisfaction et à minima d'étudier ses demandes.

La formulation de la délibération concernant les orientations stratégiques devra rester prudente et sera ajustée.

○ **Modification du classement des cours d'eau**

Bernard GUILLAUMIN informe qu'il est contre le classement des cours d'eau en liste 2. Ce classement est pénalisant pour les propriétaires de moulins car il leur impose de mettre leur installation en conformité dans un délai de 5 ans afin d'assurer la continuité écologique.

Céline MORIN informe que le classement en liste 2 peut permettre aux propriétaires de moulins de bénéficier de subvention pour mettre en conformité leurs installations. Aujourd'hui, en l'absence de ce classement, seuls les travaux d'effacement des ouvrages peuvent être subventionnés sur le territoire. La politique du syndicat n'a jamais été de détruire les ouvrages. Cette modification de classement permettrait d'autres possibilités. Une concertation sera lancée avec les différents usagers concernés. Cette demande de l'Agence de l'eau ne peut être ignorée.

Il est souligné que l'Etat travaille déjà actuellement sur un classement.

Céline MORIN répond que le classement en cours concerne la cartographie des cours d'eau, travail commencé par l'Etat depuis 2017. Une consultation du public est également en cours sur les zones

non traitées (ZNT) : c'est-à-dire les zones où les agriculteurs sont obligés de mettre en place des bandes enherbées en bordure de cours d'eau ou de vallées.

- **Volet de lutte contre les pollutions diffuses**

Céline MORIN explique que les études de faisabilité seront des réflexions menées en interne et ne sont pas des études externalisées.

Les délégués s'accordent à lancer une réflexion globale, une concertation sur ce thème, afin d'intégrer ou non des actions dans le projet contrat en 2025.

- **Proposition d'extension du périmètre du syndicat**

Il est demandé s'il est vraiment opportun d'aller sur l'Eure ? Ne faut-il pas 2 syndicats différents ? les agences de l'eau sont différentes.

Patrick MARTIN explique, qu'avant, il existait un syndicat sur l'Eure qui ne faisait pas beaucoup de travaux. Une partie des communes de ce syndicat ayant rejoint Chartres Métropole, il n'y a plus de maîtres d'ouvrage sur l'autre partie du territoire.

Chartres Métropole souhaite intervenir en matière d'assainissement collectif et non collectif, de ressource en eau potable et de GEMAPI sur les territoires des CC Terres de Perche et Entre Beauce et Perche en vue de préserver les enjeux présents sur son propre territoire.

Patrick MARTIN informe qu'il souhaite faire une proposition financière aux communes d'Entre Beauce et Perche pour le mois de janvier.

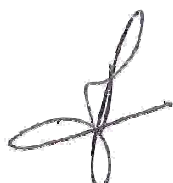
Il est nécessaire d'être prudent. L'agence de l'eau Seine-Normandie ne finançant pas les postes de technicien de rivières, une approche financière est nécessaire. L'extension de périmètre nécessitera une augmentation des participations des CC concernées sans pour autant impacter les participations des adhérents actuels.

La séance est levée à 20h30.

Fait à Bonneval, le 25 novembre 2020

Patrick MARTIN

Président du SMAR Loir 28



SYNDICAT D'AMENAGEMENT
ET DE RESTAURATION
DU BASSIN DU LOIR
BONNEVAL - EURE ET LOIR